

Marcelle RONDONI  
96, Chemin des Parettes  
PLASCASSIER  
06130 GRASSE

Le 24 Avril 2018

VILLE DE GRASSE  
COURRIER ARRIVE LE

24 AVR. 2018

SERVICE URBANISME

LS2

Monsieur le Commissaire Enquêteur de la  
Révision Générale du PLU  
Service de l'Urbanisme  
CAPG  
57, Avenue Pierre Sépard  
06130 GRASSE

Objet : REVISION GENERALE PLU

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Je vous communique, sous ce pli, copie de ma requête adressée à Monsieur le Maire le 26 Septembre 2016 concernant ma propriété de 5.300 m<sup>2</sup> sise sur les coteaux de Plascassier.

Avec le nouveau PLU je constate qu'elle a été classée en zone agricole alors qu'elle jouxte un lotissement qui fait partie de ceux ayant demandé le maintien des règles.

Je sollicite que mes parcelles, cadastrées section « DI Roure de la Gâche » N° 162 à 168 inclus, soient intégrées dans la « **Zone urbaine de la campagne provençale grasseuse Ujr** » au même titre que certaines propriétés desservies par le Chemin du Roure de la Gâche.

En vous remerciant de toute l'attention que vous porterez à ma demande et dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Enquêteur, à l'expression de ma considération distinguée.

PJ

Lettre du 26 Septembre 2016 + 2 photos + plan zonage PLU en vigueur

Marcelle RONDONI  
96, Chemin des Parettes  
PLASCASSIER  
06130 GRASSE

Plascassier, le 26 Septembre 2016

Monsieur le Maire de GRASSE  
Hôtel de Ville  
BP 12069  
06131 GRASSE CEDEX

s/c de Monsieur Jean-Paul CAMERANO  
Elu en charge du Hameau de Plascassier

Objet : Révision générale du PLU
-------------------------------------

Monsieur le Maire,

Je sollicite de votre haute bienveillance l'examen du dossier suivant :

Propriétaire sur les Coteaux de PLASCASSIER :

D'une part, d'une unité foncière « **bâtie** » de 2.300 m<sup>2</sup> sise Quartier des Parettes (cadastrée section DI chemin des Parettes N° 266 et 267) sur laquelle je demeure dans une maison où je subis tous les inconvénients de la présence du pylône de téléphonie mobile.

Sa proximité immédiate (20 m), sa hauteur de 30 m qui dévalue considérablement ma/nos propriétés et dénature le paysage et notre environnement, la nocivité des antennes, le bruit incessant des ventilateurs et celui du château d'eau font qu'il n'est pas possible de vendre ou de louer (sauf à brader).

Tous ces inconvénients font fuir les futurs acquéreurs ou locataires,- certains ne se déplacent même pas lorsque l'on évoque la présence d'antennes relais et annulent leur visite.

D'autre part, d'une unité foncière « non bâtie » de 5.300 m<sup>2</sup> sise Quartier du Roure de la Gâche (cadastrée section DI Roure de la Gâche N° 162 à 168 ) ancienne plantation de plantes à parfum, aujourd'hui en friches.

Dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Local d'urbanisme du 26 juin 2007, ce terrain a été classé en zone No (Protection des Oliveraies).

L'étude Environnementale de la Révision Générale de ce Plan Local d'Urbanisme pourra démontrer qu'il ne peut avoir le statut d'oliveraie (trois oliviers sur le site).

Ma requête porte sur l'examen du zonage de ce secteur.

En effet, ma propriété jouxte le Lotissement des Parettes également classé en zone No, ce secteur d'habitat diffus pourrait évoluer en zone Ujb au même titre que le chemin du Roure de la Gâche qui a bénéficié d'un découpage à la parcelle.

Parce que je considère que je suis doublement pénalisée sur mes propriétés des Côteaux de Plascassier, je vous remercie de bien vouloir porter une attention particulière à ma requête.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.



PJ

Photo terrain

Photo pylône

Plan de zonage du PLU en vigueur.



